



Ce document est une présentation détaillée des tarifs et des conditions d'interventions. Un bordereau d'intervention vous sera remis le jour de la pose.

Domaine de Fromenteau
91470 Pecqueuse
01 64 91 54 05 / 06 99 67 06 08
contact@valgrind.fr

Les tarifs porte **VALGRIND**

Les frais de mise en service indiqués s'appliquent à une installation dans un logement non occupé.

Selon les circonstances, des prestations supplémentaires pourront être facturées.

Frais de mise en service (pose et dépose de la porte)

336,00 TTC

Choisissez votre forfait location

Paiement mensuel	Prépaiement 4 mois	Prépaiement 8 mois	Prépaiement 12 mois
204,00 TTC / mois (par prélèvement SEPA*)	774,00 TTC (-5% soit 46 € de remise)	1484,00 TTC (-10% soit 148 € de remise)	2124,00 TTC (-15% soit 324 € de remise)

* Le paiement mensuel par chèque engendre des frais de dossier (18 € / mois)

Le prix des packs 4, 8 ou 12 mois est exigible en intégralité le jour de la pose. Si la porte est déposée prématurément, les mois pleins non utilisés seront remboursés (cf conditions page 2)

Aucun escompte ne sera accordé pour une période de location inférieure à un mois plein.

Prestations supplémentaires (le cas échéant)

Ouverture de porte	90,00 TTC
Déplacement d'intervention SANS POSE	336,00 TTC
Heure de main d'œuvre par personne (attente, expulsion, adaptations et façonnage)	37,50 TTC / heure

Nos conditions d'intervention le jour de la pose

La pose et la dépose du matériel sont effectuées par nos services sur rendez-vous de 7h à 12h
Une intervention en urgence est possible (tarifs nous contacter)

La pose du matériel ne pourra avoir lieu sans :

- La remise du règlement (par chèque ou preuve de virement)
Les frais de mise en service + le forfait de location choisi
+ le cas échéant, les prestations supplémentaires
- La remise des chèques de caution non encaissés - 100 € pour les clefs ou télécommandes
- 612 € de caution loyer (pour le paiement mensuel)
- Pour le forfait en paiement mensuel : le mandat de prélèvement SEPA disponible page 3 dument rempli et signé accompagné d'un RIB



Ce document est une présentation détaillée des tarifs et des conditions d'interventions. Un bordereau d'intervention vous sera remis le jour de la pose.

Domaine de Fromenteau
91470 Pecqueuse
01 64 91 54 05 / 06 99 67 06 08
contact@valgrind.fr

Les tarifs panneaux **ASGARD**



Exemple protection sur deux étais <6m²

Frais de mise en service (pose et dépose)
96,00 TTC (pour une protection sur deux étais < 6 m ²)

Loyer
69,60 TTC (pour une protection sur deux étais < 6 m ²)

Un panneau de 6m² (sur deux étais) vous assure la protection d'une fenêtre ou d'une baie vitrée de dimension standard. Multiplier les tarifs si vous souhaitez protéger plus d'une fenêtre.

Exemple : pour une protection de 18m² (soit une protection pour 3 fenêtres de dimension standard) :

- Les frais de mise en service : $96,00 \text{ TTC} \times 3 = 288,00 \text{ TTC}$
- Le loyer : $69,90 \text{ TTC} \times 3 = 208,00 \text{ TTC}$

Les tarifs panneaux **MUR**

Nos panneaux « MUR » sont une protection sur mesure de votre bien.

Frais de mise en service (pose et dépose)
72,00 TTC / heure

Loyer
84,40 TTC (pour une protection < 6 m ²)

Protection de local commercial, garage, cage d'escalier, site industriel... Valgrind s'adapte à vos besoins.



Protection d'un local commercial



Porte cochère



Grande salle de théâtre



Amovibilité des panneaux pour passage d'engins de travaux



Nos conditions de facturation et de règlement

- Tout mois commencé est dû dans sa totalité.
- Les frais de mise en service et le paiement mensuel (soit 540,00€) correspond au minimum de facturation. Aucun escompte ne sera accordé pour une période de location inférieure.
- Les loyers sont payables le premier jour du mois.
- La facture mensuelle vous sera adressée 10 jours avant chaque échéance.
- La facture en prépaiement 4, 8 ou 12 mois vous sera adressée 30 jours avant l'échéance.
 - **après le 5 du mois si le règlement ne nous est pas parvenu, une majoration de 48€ TTC pour frais de gestion sera appliquée sur votre prochaine facture.**
 - après 20 jours, le chèque de caution de 612€ sera encaissé.
 - Au terme d'un nouveau délai de 20 jours soit 45 jours de défaut de paiement et en l'absence d'une régularisation de la situation, une facture récapitulative vous sera adressée en AR, prenant en compte les frais divers occasionnés. Cette facturation établira la date de dépose du matériel loué sans autre préavis.
- Le contrat de location peut être modifié par téléphone avant le 20 de chaque mois.
- Pour le barème dégressif (paiement plurimensuel) si la dépose à lieu avant l'échéance des mois prépayés, les mois pleins non utilisés seront remboursés, sous 10 jours, au prorata, sur la base des tarifs mensuels du quadrimestre antérieur.

Circonstance

1. Ouverture exceptionnelle

Diagnostiqueur, état des lieux, plombier, devis divers, etc.
Ouverture gracieusement effectuée si nous sommes dans le quartier. Dans l'urgence un déplacement vous sera facturé 90€ HT.

2. Dépose / repose exceptionnelle de la porte

La dépose de votre porte peut être effectuée pour permettre le passage de mobiliers volumineux (canapé, réfrigérateur...). L'intervention (pose et dépose) vous sera facturée 120€ HT auxquels s'ajouteront des frais d'attente (si attente supérieure à 20 minutes).

La dépose pour travaux de serrurerie sur la porte d'origine vous sera facturée 280€ HT (repose dans la même demi-journée), excepté si l'intervention est exécutée par la serrurerie OSS (accréditée pour la manutention des portes Valgrind).

3. Clef confiée à intervenant

Il est impératif de bien expliquer le fonctionnement de la porte et de lui communiquer notre numéro de téléphone

06 99 67 06 08

4. Fin de contrat

a. Fin de location / vente du bien

Merci de nous prévenir 48h à l'avance, l'intervention se fera uniquement le matin de 7h à 12h. Assurez-vous :

- D'avoir les clefs de votre porte d'origine afin de permettre la fermeture de vos locaux après dépose de la porte Valgrind (nous ne faisons pas de serrurerie).
- D'avoir toutes les clefs ou la télécommande qui vous ont été confiées. Les clefs ou télécommandes non restituées le jour de la dépose (ou perdue) seront facturées 105 € HT l'unité.

b. Le nouveau propriétaire poursuit la location

Il est obligatoire :

- De nous faire parvenir le formulaire « changement de propriétaire » disponible dans votre contrat. Le contrat sera renouvelé à votre nom tant que ce formulaire ne nous aura pas été remis.
- De nous prévenir le jour de la signature de la vente.

Assurez-vous de transmettre au nouveau propriétaire :

- Les clefs de la porte d'origine, les 2 clefs ou la télécommande qui vous ont été confiée(s).



Mandat de prélèvement SEPA

Il est impératif de nous transmettre les documents suivant AVANT la pose de la porte Valgrind :

- **Le mandat de prélèvement SEPA dûment complété et signé**
- **Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal**

Par courrier:

Saliou-Valgrind - Domaine de Fromenteau – 91470 PECQUEUSE

Par mail:

contact@valgrind.fr

En signant ce formulaire mandat de prélèvement, vous autorisez Saliou Norbert-Valgrind - à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Saliou-Valgrind à savoir: le paiement récurrent répétitif par **prélèvement automatique le 5 du mois** d'un montant de €.

.....
.....
Indication à faire paraître sur votre relevé de
banque.
.....

QX12CC BPFR
PPRENTOTPULX9ZFG71VG2P7

Compte à débiter :

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
.....

IBAN :

BIC :

Nom et adresse du créancier :

Saliou Norbert – VALGRIND –
Ferme de Fromenteau
91470 PECQUEUSE

Fait à :

Date

Signature

.....

.....

Type de paiement :

Paiement récurrent / répétitif x
Paiement Ponctuel

N°	Montant	Date	N°	Montant	Date
1			7		
2			8		
3			9		
4			10		
5			11		
6			12		

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec le client. Elles pourront donner lieu à l'exercice de ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivant de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.